

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

08/11/2023

N° E23000174 /38

le président du tribunal administratif

**Décision désignation commission ou commissaire du 08/11/2023****CODE : 6**

Vu enregistrée le 30/10/2023, la lettre par laquelle la Direction Départementale des Territoires de la Savoie demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

*Projet de création d'un aménagement hydroélectrique dit de "Plan Py" sur le torrent du Bonrieu sur la commune d'Orelle (Savoie) ;*

Vu le code de l'environnement ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2023 ;

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : Monsieur Roland FRANÇON est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

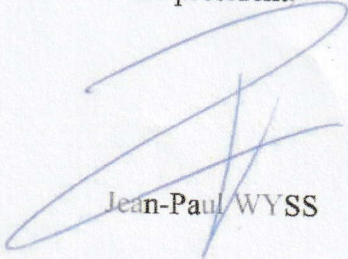
**ARTICLE 2** : Madame Sophie MACON est désignée en qualité de commissaire enquêtrice suppléante pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

**ARTICLE 3** : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera notifiée à la Direction Départementale des Territoires de la Savoie, à SYNERGIE MAURIENNE, à Monsieur Roland FRANÇON et à Madame Sophie MACON.

Fait à Grenoble, le 08/11/2023

Le président.

  
Jean-Paul WYSS